



## L'obligation d'adhérer à l'ordre pour les infirmiers en fin de vie

L'assemblée nationale a voté la suppression de l'obligation d'adhérer à un ordre professionnel pour les IDE dans la nuit du 9 au 10 avril 2015.

Comme toute proposition de loi, celle-ci doit passer aussi devant le sénat, passé à droite récemment.

Puis, si le sénat approuve l'annulation de l'obligation d'adhérer à un ordre professionnel, tout est bon.

Sinon, si le sénat rejette cet article, la loi repassera devant l'assemblée nationale, qui aura le dernier mot.

Les partisans de l'ordre infirmier pensent profiter de ce va et vient d'un projet de loi pour faire capoter ce projet, ils comptent aussi sur la grande discrétion de la ministre de la santé, bien éloignée aujourd'hui de ses engagements contre l'ordre infirmier.

Malgré tout, ce projet d'abolition de l'obligation d'adhésion doit aboutir.

D'une part, une grande majorité des IDE est opposée à cet ordre infirmier, qui ne sert à rien et qui est une forme de ponction financière obligatoire dont on se passe volontiers.

En tous les cas, il ne faut plus adhérer à cet ordre professionnel nuisible, déjà entaché dans sa réputation par des scandales financiers (déficit de gestion record au début).

La CGT du CHIC milite pour la suppression de cet ordre !!

**La CGT du CHIC**

**02.98.52.60.82**

**[cgt@ch-cornouaille.fr](mailto:cgt@ch-cornouaille.fr)**

